

LE MOT DU MAIRE



Quel avenir pour la friche Harmel ?

Interrogé par un journaliste du journal l'Union, je me suis expliqué sur le présent et l'avenir de cette friche.

NET SEPTEMBRE 2013 Aujourd'hui, la commune est propriétaire d'une superficie d'environ 4000 m² sur les 4 ha de cette friche.

L'historique rappelle que la commune a cédé à l'euro symbolique une superficie d'environ 2 ha à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe pour la construction du pôle scolaire « la Doline ».

Les autorités de l'Etat ayant refusé cette construction, nous avons demandé la restitution de cette parcelle à la CCVS dans les mêmes conditions préalablement précitées ci-dessus.

CLAIR ET Mais ! La volonté du Président de la CCVS, Monsieur KERHARO, Maire de Bazancourt, de faire supporter les études de cet ancien projet et de revendre cette parcelle pour 348 073,76 euros à la commune n'est pas acceptable et irrespectueuse envers la population de Warmeriville.

La superficie restante est partagée entre des privés et un bailleur social, le Foyer Rémois.

Actuellement, aucune vente, aucune création d'activité ne peut se faire car la cessation d'activité des filatures Harmel n'est pas enregistrée en Préfecture.

WARMERIVILLE Autre élément majeur : le plan local d'urbanisme approuvé le 29 juin 2011. A l'unanimité, le conseil municipal exclut toute transaction immobilière entre les propriétaires privés. L'ensemble de la friche a été classé en zone d'équipements communaux, intercommunaux et de loisirs.

L'avenir : dans l'étude de révision du plan local d'urbanisme, la municipalité a étudié d'autres possibilités d'aménagement avec un architecte paysagiste tel qu'un équipement environnemental fait de verdure et d'espaces ludiques.

A ce jour, Monsieur le Préfet est le seul décisionnaire de l'avenir de la friche Harmel.

En ce début d'année scolaire, je souhaite à l'ensemble des enfants de Warmeriville, d'Isles Sur Suippe et d'Heutrégiville ainsi qu'au corps enseignant et au personnel du périscolaire une très bonne rentrée et tous mes vœux de sympathie.

Patrice MOUSEL



QUELQUES CONSEILS

L'hiver approche à grands pas !

- Pensez au ramonage des cheminées et à la vérification des chaudières réalisés normalement 1 fois par an.
- Installez un détecteur de fumée et un CO2.
- Veillez à l'entretien de votre haie, celle séparative pour la bonne entente du voisinage et celle en limite du domaine public.
- Pensez à rentrer vos poubelles dès que la collecte est passée.



.... INFOS

- Les **horaires des transports** bus et train sont disponibles à l'accueil de la Mairie.
- Le **feu d'artifice** magnifiquement tiré par nos deux artificiers a coûté 3167,00 euros.
- La **circulation de la rue Nouvelle jusqu'à la rue de Lorraine et de la rue de Lorraine jusqu'à la rue des Cités se fera en sens unique.**
- Vous n'êtes pas inscrit sur la **liste électorale** ou vous venez d'emménager. Venez vous inscrire avant le 31 décembre 2013 en apportant une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent. Vous avez changé d'état civil ou d'adresse tout en restant sur la commune. Merci de nous l'indiquer. Vous aurez 18 ans au plus tard le 28 février 2014, vous serez inscrit d'office si vous êtes toujours domicilié à Warmeriville.
- **Bibliothèque municipale** : située à côté de l'Eglise et ouverte tous les mercredis de 13H30 à 14H30 et les samedis de 10H30 à 12H00.

L'inscription est gratuite. Entrée libre. Sur demande, la navette apporte chaque mois les ouvrages souhaités.

Pour tous renseignements, contactez Mme Régine GRIFFON au 03.26.03.32.56.

→ **IGN** : dans le cadre des travaux d'entretien du réseau de nivellement autorisés par arrêté préfectoral, une équipe de géomètres de l'Institut National de l'information Géographique et Forestière est intervenue dans notre commune courant septembre. Les travaux ont consisté à mettre en place une station GPS temporaire dans un espace dégagé à proximité du centre ville et à effectuer en une demi-journée une nouvelle mesure de tous les repères de nivellement du voisinage. Si leur état de conservation ne s'avérerait pas satisfaisant, l'équipe pourrait être amenée à implanter de nouveaux repères dans les murs d'édifices publics ou privés.

Un **repère de nivellement** est un point matérialisé

(généralement métallique) dont l'altitude est déterminée

avec précision. Chaque repère de nivellement fait l'objet d'une

fiche signalétique le décrivant et fournissant son altitude.

BON CLAIR ET NET A TOUS

... TARIFS

→ CONCESSIONS



Cimetière : (pleine terre ou caveau) (1m x 2m) :

- 30 ans : 214 euros
- 50 ans : 290 euros

Columbarium : 20 ans : 375 euros

Cavurne (1m x 1m) :

- 30 ans : 107 euros
- 50 ans : 145 euros

→ PHOTOCOPIE : 0.20 euro la feuille format A4

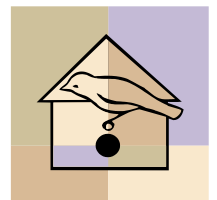
→ TÉLÉCOPIE : 0.50 euro par envoi.

→ CENTRE ASSOCIATIF : location 120.00 euros la journée ou 250.00 le week-end (musique interdite après 20H00).

→ 1 TABLE et 2 BANCS : location à 3.00 euros

AGENDA

- Vendredi 11 octobre à 20H00 : **Assemblée Générale du Tennis** au court couvert du tennis situé au Stade Laurent Lecomte.
- Mardi 22 octobre 2013 de 14H00 à 17H30 : inscription aux restos du cœur en mairie.
- Vendredi 25 octobre 2013 à 16H30 : RDV avec la LPO au parc communal situé le long du RD 20 pour le **nettoyage des nichoirs**.
- Jeudi 31 octobre à 18H00 : **défilé d'Halloween** sur la place du village.
- Samedi 16 novembre 2013 de 8H00 à 12H00 : **collecte de sang** devant la Mairie.



→ **Avis d'enquête publique** relative sur le projet de réalisation de la première tranche d'aménagement du parc d'activités « Sohettes/Val des Bois » : un commissaire enquêteur recevra le public dans la mairie le :

- mardi 15 octobre 2013 de 14H00 à 17H00
- jeudi 24 octobre 2013 de 9H00 à 12H00
- mercredi 6 novembre 2013 de 15H00 à 18H00
- vendredi 15 novembre 2013 de 9H00 à 12H00.

BON CLAIR ET NET A TOUS

ASSOCIATIONS



FOYER VOLUME

TENNIS DE TABLE

Relance : il nous manque encore quelques personnes (à partir de 15 ans) pour l'ouverture d'une section « Tennis de Table » cette saison.

N'hésitez pas à nous contacter au foyer volume : foyer-volume.warmo@orange.fr ou auprès de Monsieur REZENDE Emmanuel mail : morpheus51@orange.fr

COMITE DE JUMELAGE

Été 2013 : Venue des Italiens

Nous avons eu le plaisir d'accueillir nos amis italiens cet été, du 3 au 7 août.

Au programme : de nombreux repas en commun, un bal, l'inauguration de la rue de Arre, une après-midi récréative au terrain de foot, une journée à Paris avec ascension de la Tour Montparnasse, pique nique au pied de la Tour Eiffel et visite de la cathédrale Notre Dame. Nous avons également passé une très bonne journée à Bouillon où nous avons dégusté des moules frites avant de faire une promenade digestive en canoë ou de visiter le château fort.

Une fois de plus, c'est dans la joie et la bonne humeur que s'est déroulé notre échange franco-italien ! Le moment de se dire au revoir est toujours difficile pour les petits comme pour les plus grands et ce sera avec grand plaisir que nous nous retrouverons l'été prochain, à Arre, pour d'autres moments de partage et de rigolades !

Prochaines manifestations : comme chaque année, une soirée beaujolais nouveau sera organisée fin novembre par le jumelage. Ce sera l'occasion de revoir les photos prises cet été !

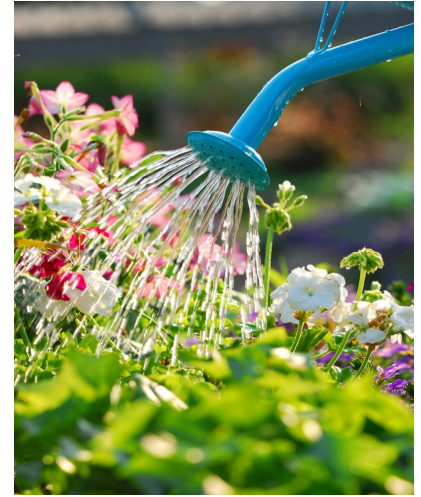
Le jumelage de Warmeriville est désormais sur facebook !

Vous pouvez suivre notre actualité et voir nos photos sur notre page « Jumelage Warmeriville-Arre ».

Vous pouvez également nous poser vos questions ou prendre contact avec nous par mail :

jumelage.warmo.arre@gmail.com

BON CLAIR ET NET A TOUS



Notre commune a été mise à l'honneur par un prix spécial régional :
« Le prix Régional de l'Equipe des Jardiniers »
qui récompense l'implication de nos jardiniers communaux.

Classement communal du concours des maisons fleuries 2013

1^{ère} catégorie : maison avec grand jardin (superficie supérieure à 500 m²)

- M. et Mme PIERRET Maurice : 35 Rue des Remparts
- M. et Mme CLOUTIER Didier : 19 Rue des Cités

2^{ème} catégorie : maison avec petit jardin (superficie inférieure à 500 m²)

- M. et Mme MANGÉART Jacky : 26 Rue des Vagériaux
- M. PIERRET Jean : 9 Rue des Marais
- M. et Mme LECOMTE Bernard : 2 Rue Nouvelle
- M. et Mme MAISONNEUVE Philippe (hors concours) : 24 bis Rue des Remparts

3^{ème} catégorie : maison ou appartement avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique

- M. CHANTRENS Jean Luc : 9 Rue des Cités
- M. et Mme HULIN André : 11 Rue des Cités
- M. Mme DUHAMEL Francis : 17 Rue des Marais
- M. et Mme MASSON Michel : 10 Rue du 8 Mai 1945

4^{ème} catégorie : exploitation viticole :/

5^{ème} catégorie : ferme traditionnelle (en activité ou non) :/

6^{ème} catégorie : maison avec potager fleuri au naturel (sans produit chimique)

- M. et Mme FORTIER Patrick : 22 Rue Pierre et Marie Curie
- M. et Mme BEAUVAIS Jean : 1 Rue Foch
- M. et Mme ZUNDORFF Michel : 8 Rue du 8 Mai 1945

7^{ème} catégorie : établissement privé accueillant du public : /

8^{ème} catégorie : hôtel ou restaurant ou café ou camping ou logis de France (ex aqueo possible)

- Auberge du Val des Bois : 3 Rue du 8 Mai 1945

9^{ème} catégorie : maison avec parc visible de la rue

- M. Et Mme DUCROT J-Louis : 25 Rue des Censes

Concours des maisons et villages fleuris dans le canton de Bourgogne

Grand jardin (plus de 500 m²) : M. et Mme Didier CLOUTIER

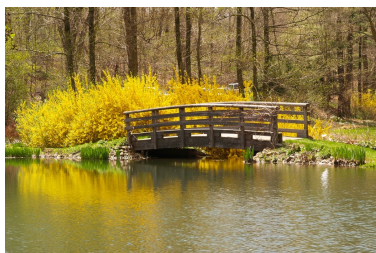
Petit jardin (moins de 500 m²) : M. et Mme Philippe MAISONNEUVE (prix d'honneur)
M. et Mme Bernard LECOMTE

Maison avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique : M. et Mme Michel MASSON

Maison avec potager fleuri : M. et Michel ZUNDORFF

Hôtel, restaurant ou camping : Auberge du Val des Bois

Maison avec parc visible de la rue : M. et Mme Jean-Louis DUCROT



BON CLAIR ET NET A TOUS

Séance du conseil municipal du 13 juin 2013

Instruction des Certificat d'Urbanisme 14 pour

Monsieur le maire signale à l'assemblée les informations communiquées en réunion à propos de l'instruction des CUa.

En effet les services de la Direction Départemental des Territoires (DDT) ont décidé d'abandonner l'instruction des CUa demandés le plus souvent par les notaires à l'occasion de la vente d'un bien immobilier. La DDT a pris sa décision en raison de la masse de travail que représente cette instruction et le temps mobilisé alors que ces informations sont accessibles en consultant le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Les collectivités qui le souhaitent peuvent prendre le relais et instruire ces demandes.

Dans le département des Ardennes cette instruction n'est plus exécutée par la DDT depuis plusieurs années.

Entendu cet exposé, le conseil municipal,

Décide de ne pas instruire les demandes de CUa à la suite de la DDT.

Etude pour faisabilité d'une salle polyvalente 13 pour 1 contre 0 abstention (contre : M. DOUCET Y.)

Le maire expose à l'assemblée son projet visant à implanter une salle polyvalente permettant d'accueillir aussi bien des entraînements ou manifestations sportives que d'autres rassemblements.

Il interroge les conseillers municipaux quant à ce projet.

Après délibération, l'assemblée donne son accord pour une étude de faisabilité.

Rachat de la voie ferrée qui traverse la commune 14 pour

Le maire signale qu'il est en négociation avec R.F.F. (Réseau ferré de France) afin d'obtenir la possibilité d'acquérir en partie (celle qui traverse la commune) la ligne n° 207 000 allant de Sommepey-Tahure à Bazancourt.

Il expose son projet visant à créer une voie verte qui permettrait de boucler un circuit de 5 km environ.

Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable et autorise le maire à poursuivre dans cette voie.

**Etude pour la reconversion du site : Ancienne « école mixte II »
14 pour**

Le maire relate à l'assemblée ses diverses démarches afin de trouver un projet visant à redynamiser le centre bourg de la commune de Warmeriville.

L'implantation d'un commerce de proximité est envisageable, il demande donc l'autorisation aux conseillers municipaux de mener à son terme ce projet.

Après délibération, l'assemblée donne son accord et l'autorise à poursuivre les démarches nécessaires.

Aménagement du rond point entrée Warmeriville

12 pour – 0 contre – 2 abstentions (Mmes SCOTTO D'ANIELO N. et THIEN C.)

Le maire expose son projet d'aménagement du rond point situé à l'entrée de la commune à hauteur de la « sortie autoroute A 34 ».

Il en présente les détails et signale que la convention pour l'entretien et l'aménagement de celui-ci vient d'être signée avec la C.C.V.S (Communauté de communes de la Vallée de la Suipe) selon la délibération n° 24-2013 du 9 AVRIL 2013.

Des travaux de fondation pourraient être entrepris dans un premier temps avant de recevoir ultérieurement, une œuvre de Eric SLEZIAK.

Entendu cet exposé, l'assemblée donne son accord de principe quant à l'aménagement des lieux.

Sculpture sur rond point entrée Warmeriville

12 pour – 0 contre – 2 abstentions (Mmes SCOTTO D'ANIELO N. et THIEN C.)

Le maire propose à l'assemblée l'acquisition d'une œuvre réalisée par un artiste lequel a déjà réalisé les deux autres œuvres existantes dans la commune. L'une est installée dans un rond point et la seconde à l'angle d'un lotissement dénommé « La Petite Bassière » (financé par Nord Est Aménagement Promotion) le tout sur le même axe de circulation : le R.D.20.

D'autres sculpteurs ont été consultés mais leurs œuvres réalisées avec d'autres matériaux comme le bois ou la pierre sont plus onéreuses.

Il serait préférable de recourir au même artiste qui respectera une harmonie d'ensemble des œuvres.

Le projet proposé serait « un arbre symbolisant la vie » réalisé en acier comme les deux oeuvres précédentes.

Son coût est de 20 000 € H.T. soit 23 920 € T.T.C. La livraison et le règlement sont prévus en 2014.

Entendu cet exposé, l'assemblée :

- **donne son accord,**
- **charge le maire de passer commande de l'œuvre,**
- **sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du domaine culturel dont relève le projet,**
- **charge le maire d'instruire les dossiers nécessaires à la concrétisation de ce projet,**
- **l'autorise à signer les pièces correspondantes.**

Signature d'une convention à passer avec la Commune de Witry Lès Reims
14 pour – 0 contre – 0 abstention

Le maire présente le montant des frais engendrés et supportés jusqu'à présent par la commune de Witry Lès Reims pour l'organisation et la distribution de l'aide alimentaire aux ayant droits des collectivités concernées.

Le coût à répartir pour l'année 2012 s'élève à 8357 € ce qui représente 39.60 € par bénéficiaires.

La commune de Warmeriville ayant 22 bénéficiaires en 2012 ce qui porte sa participation à : 871.20 € - 88.89 € aide alimentaire offert par le CCAS de Warmeriville.

Montant de la participation nette : 782.31 €

Entendu cet exposé, l'assemblée autorise le maire à signer la convention à intervenir entre les deux collectivités et relative à cet objet : Répartition des charges de distribution des aides alimentaires organisée à Witry Lès Reims.

Tirage au sort pour désignation des jurés d'assises
14 pour – 0 contre – 0 abstention

Le maire expose à l'assemblée le déroulement de la procédure en vue de la désignation future des jurés d'assises.

La commune de Warmeriville doit tirer au sort 6 noms issus de la liste électorale communale.

Le sort désigne les suivants :

1. n° 53 – M. BANNIER Denis Maurice - 2, Chemin du Moulin, né le 29//12/43 à Paris 14^{ème}.
 2. n° 594 – M. FROMENTIN Vincent Pierre Marie – 39, Rue des Censes, né le 25/01/1984 à Reims.
 3. n° 1659 – M. ORELLANA Alexandre – 14, Rue du Châtelet, né le 08/03/1990 à Reims.
 4. n° 1007 – M. MALLEM Karim Farid – 35, Rue de l'Eglise St Martin, né le 15/11/1979 à Reims.
 5. n° 445 – Mme DEROCHE Jeannette ép. ARCHAMBAULT - 8, Rue des Marais, né le 01/03/1935.
 6. n° 1164 – M. NAUDIN Quentin - 13, Allée du Château, né le 08/02/1989 à Reims.
- Deux de ces personnes seulement seront retenues.*

Définition du prix de l'emplacement lors de la brocante du 8 septembre 2013
14 pour – 0 contre – 0 abstention

Monsieur le maire donne lecture du courrier en date du 13 juin dernier, émanant du comité des fêtes par lequel il sollicite l'autorisation d'organiser une brocante le 8 septembre prochain sur la place communale et quelques rues adjacentes. .

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorisant cette manifestation, définit et arrête à 8 € les trois mètres linéaires : le prix d'un emplacement. Cette somme sera collectée auprès des exposants.

Installation d'une chaudière neuve dans la chaufferie du centre associatif
14 pour – 0 contre – 0 abstention

L'assemblée prend connaissance des différents devis collectés concernant la fourniture et la pose d'une chaudière neuve à installer dans la chaufferie du centre associatif qui en compte déjà deux.

Elle permettra de prendre le relais en cas de défaillance de l'une des deux autres.

Après étude des devis, l'assemblée décide de retenir la proposition la moins disante présentée par l'entreprise :

SARL CHAMEROY de Witry Lès Reims pour un montant de : 6 610 € environ.

Signature d'une convention à passer avec l'entreprise CSBTP
14 pour – 0 contre – 0 abstention

Durant les travaux de voirie à réaliser dans la commune de Warmeriville, il est nécessaire de faire intervenir un coordonnateur SPS.

Le maire présente l'offre et l'assemblée choisit l'entreprise : CS BTP de Warmeriville pour une prestation totale de : 1193.61 €.

En cas de prolongation du délai d'exécution du marché de travaux, la vacation hebdomadaire sera facturée 91.47 € H.T.

Entendu cet exposé, l'assemblée autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'entreprise CS BTP.

Signature d'une convention à passer avec l'Ecole du Val des Bois
pour occupation du centre associatif
14 pour – 0 contre – 0 abstention

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de renouvellement émise par l'école du Val des Bois visant à prolonger l'occupation du centre associatif en raison du non commencement de leurs travaux d'aménagement d'une cantine dans ses propres locaux.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour renouveler la convention à passer avec l'école du Val des Bois dans les mêmes conditions que précédemment soit :

- **Mise à disposition de la petite salle du centre associatif,**
- **fixe à 8 € par jour d'occupation,** le coût de cette mise à disposition.

Ce forfait représente les frais de chauffage, d'électricité et de consommation en eau. L'occupant assure après chaque utilisation, le nettoyage des lieux (cuisine, salle et W.C.). Une convention sera rédigée entre les deux parties.

**Définition du montant des subventions exceptionnelles allouées :
au Comité des fêtes, au Comité de jumelage**

**Vote 1 : 11 pour – 0 contre – 3 abstentions (Mmes SCOTTO D'ANIELO N. THIEN C et M.
FAUCHEUX J.)**

Vote 2 : 14 pour – 0 contre – 0 abstention

Monsieur le maire propose à l'assemblée de définir le montant des subventions exceptionnelles suivantes.

Il propose d'allouer un montant :

- au comité des fêtes, (animation fête patronale et soirée du 13 juillet)
- Comité de jumelage (Réception des Italiens en Août)

Après délibération, le conseil municipal détermine par bénéficiaire les sommes suivantes :

1. **Au comité des fêtes : 2000 €** (pour : 11- abstention : 3 - contre : 0)
2. **Comité de Jumelage : 4 500 €** ((pour : 14 - abstention : 0 - contre : 0)

**Définition du montant de la subvention allouée à M. DUBOIS Th.
14 pour – 0 contre – 0 abstention**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de définir le montant de la subvention suivante.

Il propose d'allouer un montant :

- à M. Thierry DUBOIS dans le cadre de son activité d'ultra raider

Après délibération, le conseil municipal détermine et fixe la somme suivante :

1. **A M. DUBOIS Th. : 500 €** (pour : 14 - abstention : 0 - contre : 0)

**Définition du montant des subventions exceptionnelles à :
Lilliput Balloon et P.H.P. Sport**

Vote 1 :14 pour – 0 contre – 0 abstention

Vote 2 : 13 pour – 0 contre – 1 abstention (M. GAIDOZ H.)

Monsieur le maire propose à l'assemblée de définir 2 subventions exceptionnelles avec leur montant.

Il propose d'allouer un montant :

- Pour la manifestation des Montgolfières de septembre prochain
- à PHP Sport, (compétition automobile)

Après délibération, le conseil municipal détermine par bénéficiaire les sommes suivantes :

1. **Au Lilliput ballon : 1500 €** (pour : 14 - abstention : 0 - contre : 0) (Si la météo permet le déroulement de la manifestation)
2. **A PHP Sport : 1000 €** (pour : 13 - abstention : 1 - contre : 0)